

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 14 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatorze juin à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

**Nombre de Conseillers****Municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 17

Pouvoirs :

Votants : 18

**Date de la convocation :**

7 juin 2017

**Date d'affichage :**

7 juin 2017

**Présents :** MM. - Michel BRARD - Catherine LEBOUQC - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDÉ - Jean-Luc VALLET - Adjoint

Marc LIBERT - Jean-Marc COSTENTIN - Charles DAVENEL - Anne LEGOUBÉ - Patricia PAUTONNIER - Madeleine DENIS - Aline JOSSE - Christian THÉBAULT - Sébastien TROUVÉ - Nicolas HARDY - Anne-Marie VEILLÉ

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Karine HUART

**Absents :** Dominique FROC

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance.

### Manifestation « TERRES DE JIM »

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, M. Olivier SOURDIN, trésorier des « Jeunes Agriculteurs d'Ille-et-Vilaine » et président du comité d'organisation des « Terres de Jim », présente la manifestation « Terres de Jim », la plus grande fête agricole en plein air d'Europe, qui doit se dérouler à Javené les 7, 8 et 9 septembre 2018. Environ 100.000 personnes sont attendues.

Organisée par les 4 cantons du Pays de Fougères (Antrain, Fougères, Louvigné-du-Désert, Saint-Brice-en-Coglès), cette fête a pour objectif de séduire et d'inviter un public familial et jeune en lui faisant découvrir l'agriculture sous toutes ses formes.

Des animations diverses seront proposées : la finale nationale de labour, des démonstrations de travail du sol et de récolte, exposants, un concours de bovins du Pays de Fougères, une journée autour de la culture bretonne...

Monsieur le Maire propose l'organisation de manifestations communales en parallèle de cette fête, sur le thème de l'agriculture. Ce thème pourrait être aussi la base du fleurissement de la commune l'année prochaine.

## Ouverture de la séance du conseil municipal à 20 heures 30

### **Ordre du jour :**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2017
- Location du bar-tabac : bail avec Monsieur LAISNÉ (*délibération*)
- Décision modificative N°1 du budget principal (*délibération*)
- Tarif location terrain de foot synthétique (*délibération*)
- Activité « sport-santé » : montant participation des adhérents (*délibération*)
- Cantine scolaire : tarifs des repas CONVIVIO pour la rentrée scolaire 2017-2018 (*délibération*)
- Rythmes scolaires (*délibération*)
- Rapport d'activité 2016 – assainissement collectif (*délibération*)
- Approbation compte d'affermage 2016 du délégataire de service de l'assainissement collectif (SAUR) (*délibération*)
- Compte-rendu d'activités de la concession GrDF (*délibération*)
- Enquête publique société SOLEVAL (AKIOLIS GROUP) : avis (*délibération*)
- Questions diverses

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2017 :**

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 10 mai 2017. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Location du bar-tabac – bail avec Monsieur LAISNÉ**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Suite à la délibération du 10 mai 2017 décidant de l'acquisition du bâtiment du bar-tabac, un avenant au bail commercial existant doit être signé avec Monsieur LAISNÉ, futur exploitant de ce commerce.

Monsieur le Maire précise qu'il faut définir le montant du loyer sachant que seules les 2 pièces du bas seront louées afin de pouvoir faire les travaux de rénovation en parallèle de l'activité du bar-tabac, ce qui correspond à une superficie d'environ 50-60 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer le montant du loyer « provisoire », avant les travaux de rénovation par la commune, à 150 euros par mois. Un nouveau bail commercial sera pris après les travaux, afin de définir le nouveau montant du loyer fonction des locaux et de la superficie loués.

Voir si une clause de révision n'est pas nécessaire, le loyer n'étant pas proportionnel à la superficie louée.

Monsieur le Maire informe aussi des démarches engagées près du Cabinet CERUR, programmiste.

Sébastien TROUVÉ émet des réserves sur les estimations du Cabinet CERUR (par rapport à celles fournies pour le presbytère).

### **Décision modificative N°1 du budget principal**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Suite à la délibération du 10 mai 2017 décidant de l'acquisition du bâtiment du bar-tabac et des travaux envisagés, le Maire informe de la nécessité de créer une nouvelle opération d'investissement et de transférer des crédits budgétaires.

Pour le reversement de taxe foncière sur les propriétés bâties de la zone de la Grande Marche à Fougères Agglomération, un transfert de crédits est aussi nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter la décision modificative N°1 du budget principal comme suit :

#### **Section d'investissement**

Opération N°14 : bar-tabac : Art. 2138 : + 140.000,00 € (achat bâtiment + frais notaire)

Art. 2031 : + 60.000,00 € (frais d'études)

Opération N°10001 :

Art. 2111 : - 200.000,00 € (réserve foncière)

Opérations non affectées

#### **Section de fonctionnement**

Art. 739113 (chapitre 014) : + 13.140,00 € (reversement conventionnel de fiscalité)

Art. 65548 (chapitre 65) : - 13.140,00 € (contributions aux organismes de regroupement)

### **Location terrain de foot synthétique**

Présentation : Bernard DELAUNAY - Maire

Le Maire donne lecture d'un courrier de la commune de Saint Georges de Chesné demandant une mise à disposition du terrain de foot synthétique pendant la période hivernale pour la section football séniors (matches + entraînements).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité suite à un vote (8 contre la location, 3 pour et 7 abstentions), de ne pas louer le terrain de foot synthétique, entre autres, pour non disponibilité sur les créneaux demandés et la difficulté de gestion d'une location hebdomadaire (état des lieux, charge de travail supplémentaire pour les agents...).

Il est demandé de faire un courrier de réponse à la commune de St Georges de Chesné en ce sens.

## Activité « sport-santé » : montant participation des adhérents

Présentation : Catherine LEBOUQC - Adjointe

Catherine LEBOUQC rappelle les créneaux de l'activité « sport-santé » : le mercredi de 9 h à 10 h 30 et le vendredi de 16 h 45 à 18 h 15 et reprecise aussi le montant de l'atelier « nutrition » mis en place depuis avril, à raison d'une fois par mois, s'élevant à 1130 euros à la charge de la commune.

Catherine LEBOUQC présente la proposition de la commission « affaires sociales et scolaires » décidant de la participation des adhérents à l'activité « sport-santé » et des montants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décide d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, les tarifs ci-dessous :

	Javenéens	Extérieurs
Cotisation annuelle	60 €	80 €
Participation par atelier	15 €	20 €

- autorise le Maire ou l'Adjointe déléguée, à signer tout document à intervenir.

## Cantine scolaire : tarifs des repas CONVIVIO

Présentation : Catherine LEBOUQC - Adjointe

Catherine LEBOUQC donne lecture du courrier en date du 20 mai 2017 de la société CONVIVIO Bretagne/Pays de la Loire informant de l'actualisation des tarifs, pour l'année scolaire 2017-2018, de livraison des repas enfants et adultes à l'école primaire publique « Louise Michel ».

Elle précise que ces tarifs sont identiques à ceux de l'année dernière (actualisation de 0 %).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter les tarifs applicables pour la prochaine rentrée scolaire 2017-2018, comme suit :

TARIFS	€ HT	€ TTC
<b>Restaurant scolaire</b>		
- Repas enfant	2.24	2.36
- Repas adulte	2.87	3.03
<b>ALSH</b>		
- Repas enfant	2.24	2.36
Pénalité	0.63	0.66

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document lié à cette décision.

## Rythmes scolaires

Présentation : Catherine LEBOUQCQ - Adjointe

Catherine LEBOUQCQ, Adjointe, rappelle la réglementation relative aux rythmes scolaires : une semaine scolaire avec 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées dont 5 matinées (dont le mercredi matin), à raison de 5h30 maximum par jour et de 3h30 maximum par demi-journée.

Un projet de décret concernant une nouvelle dérogation à l'Organisation des Temps Scolaires des écoles publiques est à la consultation au niveau national, son adoption permettrait la mise en place d'une semaine scolaire de 8 demi-journées sur 4 jours.

Il est demandé aux communes de mener une réflexion sur l'évolution souhaitée des rythmes scolaires avec l'ensemble des partenaires de notre territoire, la décision finale revenant au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

La commune a donc mené cette réflexion en partenariat avec les directrices d'école, les parents d'élèves (envoi d'un questionnaire), les communes environnantes...

- La commission « affaires sociales et scolaires » a émis un avis favorable à la poursuite de la semaine à 4,5 jours pour l'année scolaire 2017-2018, en raison de la trop grande incertitude de la publication du décret avant la fin de l'année scolaire 2016-2017.
- Les parents d'élèves ayant répondu au questionnaire sont favorables, à la grande majorité (68%), au retour à 4 jours contre 25% pour le maintien à 4,5 jours et 7% sans avis. Les principales raisons évoquées étant la fatigue, des journées trop longues pour les enfants allant aussi à la garderie, le doute d'un meilleur apprentissage, moins de créneaux pour les activités extra-scolaires...

A noter, des retours positifs sur la qualité des TAP proposés, même de parents favorables à la semaine de 4 jours.

- Les 2 directrices d'écoles (publique et privée) sont également favorables au retour à 4 jours pour entre autres, des journées trop longues, la fatigue des enfants, moins de créneaux disponibles des équipements communaux, les agents « ATSEM » sont plus sollicités...
- Le Conseil d'Ecole de l'école Louise Michel se prononcera sur l'Organisation du Temps Scolaire (O.T.S.) lors de sa réunion du 20 juin prochain.

Dans son courrier du 6 juin 2017 aux maires et aux écoles publiques, l'Inspecteur d'Académie indiquent les démarches à suivre et le calendrier très contraint pour demander à titre dérogatoire l'O.T.S. sur 4 jours par semaine.

Certains élus s'interrogent, dans le cas d'un retour à 4 jours, sur le temps et l'organisation du travail des agents communaux intervenants aux activités TAP, sur l'accueil du mercredi matin. A cette dernière interrogation, le centre de loisirs pourrait prendre le relais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité, après un 2<sup>ème</sup> vote à bulletin secret (12 pour 4 jours et 6 pour 4,5 jours) et après rejet du 1<sup>er</sup> vote qui a donné lieu à un partage égal des voix (7 pour 4 jours, 7 pour 4,5 jours et 4 bulletins blancs) :

- d'émettre un avis favorable à la semaine scolaire à 4 jours dès la rentrée 2017-2018 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir, dont la demande de dérogation.

#### **Rapport d'activité 2016 – assainissement collectif**

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI présente le rapport d'activité de l'année 2016 fourni par la société SAUR, délégataire de service de l'assainissement collectif.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport d'activité.

#### **Approbation du compte affermage 2016 - assainissement collectif**

Présentation : Michel BENEDETTI – Adjoint

Michel BENEDETTI présente le compte d'affermage de 2016 fourni par la société SAUR, délégataire de service de l'assainissement collectif

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le compte d'affermage 2016 ;
- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

#### **Compte-rendu d'activités de la concession GrDF**

Présentation : Michel BENEDETTI - Adjoint

Michel BENEDETTI informe les membres du conseil municipal du compte-rendu de la concession GrDF de l'année 2016.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

#### **Enquête publique société SOLEVAL (AKIOLIS GROUP) - avis**

Présentation : Cécile BOULDÉ - Adjointe

Cécile BOULDÉ présente le projet d'augmentation de la capacité de production d'une unité de fabrication de sous-produits issus d'animaux sains située au lieu-dit « Le Champ des Poiriers » à Javené, de la société SOLEVAL.

En vue d'obtenir l'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 10 mai au 10 juin 2017 et le conseil municipal est invité à donner un avis.

Cécile BOULDÉ explique qu'aujourd'hui 2 sociétés sont présentes sur le site de Javené : SOLEVAL et ATEMAX formant le groupe AKIOLIS. Avec le projet, ATEMAX quitterait le site de Javené et SOLEVAL augmenterait sa production de 210.000 tonnes à 260.000 tonnes de matières traitées. Le projet prévoit aussi l'installation d'un oxydeur thermique de buée en complément de l'unité de traitement de l'air existante et de traitement de l'eau, l'ajout d'un biofiltre, la construction de bâtiments administratifs, la création d'une vingtaine d'emplois ce qui représente un investissement de 20 millions d'euros.

Une explication sur le rôle de l'oxydeur thermique est donnée et il est fait quelques remarques sur la gêne occasionnée par les odeurs notamment au niveau du voisinage du site.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (2 abstentions) :

- d'émettre un avis favorable avec les observations suivantes :
  - \* améliorer l'évaluation et les moyens mis en œuvre pour éviter la gêne olfactive ;
  - \* remettre en place et en œuvre un suivi olfactif (jury du nez) ;
  - \* tenir à jour un registre des plaintes et des incidents sous forme papier ou électronique ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir.

#### Questions diverses

**Twirling club Fougères :** Monsieur le Maire informe de la réception d'une invitation pour 2 personnes au « gala » du Twirling club de Fougères le 24 juin 2017 et la propose aux membres du conseil municipal.

**Visite de La Gacilly et de Rochefort-en-terre :** Le Maire informe de sa participation, avec Mickaël BEUNEL, à la journée-découverte, organisée par le Comité Départemental du Tourisme, le 12 juin dernier. A cette occasion, ils ont visité La Gacilly, commune labellisée « 4 fleurs » et Rochefort-en-terre dans le Morbihan, très intéressant et très formateur !

**Fleurissement de la commune :** Quelques élus demandent à ce que l'on félicite les agents techniques pour la beauté du fleurissement.

**Argent de poche :** Marc LIBERT précise que l'opération « argent de poche » de l'été ne pourra commencer que le 10 juillet, les moins de 18 ans n'étant pas autorisés à travailler en dehors des vacances scolaires.

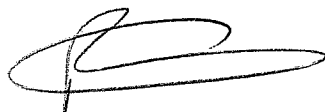
**Breizh électrique tour :** Michel BENEDETTI informe de son inscription au breizh électrique tour qui aura lieu du 14 au 16 septembre 2017.

## CALENDRIER

- Prochain conseil municipal : mercredi 5 juillet 2017 à 18 h 30
- Prochain bureau municipal : mercredi 28 juin 2017 à 18 h 30
- Commission communication : jeudi 22 juin 2017 à 18 h 30
- Commission argent de poche : lundi 3 juillet 2017 à 18 h 30
- Commission voirie : mardi 20 juin 2017 à 18 h 00
- Commission des finances : mercredi 21 juin à 18 h 30
  
- Réunion de démarrage pour la révision du PLU : mercredi 21 juin 2017 à 10 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le secrétaire  
Michel BRARD



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY

